

[illegible]

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

(Personne photographiée mineure et/ou majeure \*)

Nous, soussignés.....

Demeurant.....

.....

Autorisons **le Tennis Club de Phalsbourg** à photographier l’adhérent mineur ou majeur\* dont le nom est .....et demeurant à.....et à utiliser son image. (\* rayer la mention inutile)

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l’image et au droit au nom, nous autorisons **le Tennis Club de Phalsbourg** à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par **le Tennis Club de Phalsbourg** ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse
- Exposition,
- Site internet du club,
- Page Facebook,
- Autre :.....

Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d’utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Nous nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pourrons prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à ....., le.....

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme \_\_\_\_\_<sup>1</sup>,

en ma qualité de représentant légal de \_\_\_\_\_<sup>2</sup>,

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

FICHE INSCRIPTION DU TENNIS CLUB DE PHALSBOURG SAISON SPORTIVE 2027

|                |  |
|----------------|--|
| Renouvellement |  |
| 1° Inscription |  |
| COORDONNEES    |  |

|        |  |                   |   |   |      |   |
|--------|--|-------------------|---|---|------|---|
| NOM    |  | DATE DE NAISSANCE |   |   | SEXE |   |
| PRENOM |  | j                 | m | a | F    | M |

|         |  |             |          |  |  |
|---------|--|-------------|----------|--|--|
| ADRESSE |  | CODE POSTAL | LOCALITE |  |  |
|---------|--|-------------|----------|--|--|

|                    |  |                  |  |                  |  |
|--------------------|--|------------------|--|------------------|--|
| TELEPHONE DOMICILE |  | TELEPHONE MOBILE |  | TELEPHONE MOBILE |  |
|--------------------|--|------------------|--|------------------|--|

Email(s)

|       |   |                                            |   |
|-------|---|--------------------------------------------|---|
| PERSO | @ | REPRESENTANT LEGAL<br>(si adhérent mineur) | @ |
|-------|---|--------------------------------------------|---|

RESERVE AU CLUB

| MEDICAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |     |     |                    |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|--------------------|--|
| CERTIFICAT MEDICAL<br>(pour les mineurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | OUI | NON | DATE DU CERTIFICAT |  |
| ATTESTATION<br>(pour les mineurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | OUI | NON |                    |  |
| <div>(1) Les clés d'accès sont remises aux ayant droits contre une caution de 5€</div> <div>(2) Réservation par internet (identifiant, mot de passe et procédure idem espace licencié)</div> <div>(3) Jeton lumière : 2€ l'unité (1H)</div> <div>Si 2 formules "reservation courts couverts" sont achetées dans une meme famille avec 3 adhérents et plus, l'accès à cette formule est offert à partir du 3°adhérent</div> |     |     |                    |  |

| COTISATION (S)                          |        |         |               |                                   |    |    |
|-----------------------------------------|--------|---------|---------------|-----------------------------------|----|----|
| TOTAL COTISATION(S) DÛ<br>(voir Page 2) |        |         |               | DATE                              |    |    |
| REGLEMENT TOTAL                         | Chèque | Espèces | Autres        | Nom<br>responsable<br>inscription |    |    |
|                                         |        |         |               |                                   |    |    |
| REGLEMENT FRACTIONNES                   | X1     | X2      | X3            | X4                                | X5 | X6 |
| MONTANTS DÛS                            |        |         |               |                                   |    |    |
| DATES                                   |        |         |               |                                   |    |    |
| EDITION ATTESTATION DE PAIEMENT         | OUI    | NON     | v1.2 20260803 |                                   |    |    |

- (1) Les clés d'accès sont remises aux ayant droits contre une caution de 5€  
(2) Réservation par internet (identifiant, mot de passe et procédure idem espace licencié)  
(3) Jeton lumière : 2€ l'unité (1H)

Si 2 formules "reservation courts couverts" sont achetées dans une meme famille avec 3 adhérents et plus, l'accès à cette formule est offert à partir du 3°adhérent

# Certificat médical

*dans le cadre des articles 27, 28 et 29 des Règlements Sportifs de la FFT  
pris en application des articles L. 231-2 à L. 231-2-2 du Code du Sport*

Je soussigné, Docteur : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

\_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Demeurant à : \_\_\_\_\_

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du tennis et des sports suivants, y compris en compétition :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_



Signature du médecin

Cachet du Médecin

Règlements sportifs de la Fédération Française de Tennis :

**« La délivrance ou le renouvellement annuel de la licence FFT, pour la pratique du tennis, sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en français. »** ( article 27)

**« La participation à une compétition officielle est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition (C.M.N.C.P.T.C.) délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. »** (article 28)

**« Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. »** (article 29)

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Nom :

Prénom :

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*                                                                                                                                                                     | OUI                      | NON                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Durant les 12 derniers mois</b>                                                                                                                                                                                       |                          |                          |
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?                                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>A ce jour</b>                                                                                                                                                                                                         |                          |                          |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>                                                                                                                                     |                          |                          |

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Date :

Signature :

## **REGLEMENT INTERIEUR 2024V1**

### **1. GENERALITES**

Tous les adhérents du TC PHALSBOURG s'engagent à respecter le présent règlement intérieur et à se conformer aux statuts de l'association ainsi qu'aux annexes éventuelles.

Les statuts sont consultables dans le registre administratif disponible au club ou auprès du président, du trésorier ou du correspondant du club.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, dans le club house et les espaces environnants.

Est réputé adhérent (ou membre de l'association), une personne licenciée auprès du TC Phalsbourg ou dans un autre Club, à jour de ses cotisations auprès du Tennis Club de Phalsbourg.

L'accès aux animaux est interdit sur les courts et dans les espaces privatifs du club (club house).

Les membres prendront soin de ne laisser aucun objet qui dénaturerait la propreté et l'environnement des courts, vestiaires et club house.

Tous les membres s'engagent à adopter une tenue correcte à savoir : short, maillot et surtout chaussures recommandées pour la pratique du tennis.

En particulier, il est interdit de jouer torse nu sur les terrains.

Les membres du club ont la possibilité d'inviter un joueur non adhérent à condition toutefois qu'il soit licencié FFT. Dans ce cas la réservation devra être effectuée par une personne habilitée, en spécifiant bien qu'il s'agit d'un « invité ». L'adhérent s'engagera alors à régler la cotisation horaire de l'invité (voir tarifs publiés annuellement art. 4).

La disponibilité des courts reste liée aux impératifs prioritaires du club (compétitions, entraînements et autres animations). Ces événements seront toutefois préalablement mentionnés sur les tableaux de réservation.

### **2. COURTS EXTERIEURS**

Les courts extérieurs sont utilisables tous les jours de 07H00 à 22H00.

Ils ne sont accessibles qu'aux adhérents ayant acquittés leur cotisation « accès aux courts extérieurs » ou ayant souscrit une formule école comprenant la location des courts extérieurs auprès du Tennis-Club de Phalsbourg.

Les 3 courts extérieurs sont soumis à réservation par tranches de 1 heure 30 selon les horaires proposés dans l'application Tenup.

En cas de réservation, le court reste acquis aux joueurs inscrits jusqu'à un quart d'heure après l'heure pleine d'inscription. Au-delà d'autres membres pourront utiliser le créneau.

En tout état de cause, le jeu devra impérativement être interrompu en fin d'heure pleine.

Les réservations s'effectuent par internet sur l'application Tenup.

En cas de problème, se rapprocher du correspondant du club.

Les réservations et utilisations des courts doivent par ailleurs scrupuleusement respecter les dispositions suivantes :

- la réservation doit être faite au nom de 2 membres au moins à jour de cotisation,
- l'indication d'une identité différente de celle d'un ou des joueurs utilisant le court vaut nullité de la réservation.
- la précédente réservation devra être échue avant de pouvoir se réinscrire pour un nouveau créneau d'1 heure 30.
- les courts sont à fermer à clé après chaque utilisation.

### **3. COURTS COUVERTS**

Les courts couverts sont disponibles durant toute la saison sportive (du 01/09 au 31/08 de chaque année).

Seuls les membres à jour de la cotisation prévue à cet effet peuvent utiliser les courts couverts.

La réservation des courts couverts se fait par l'application Tenup sur les créneaux disponibles.

Le club se réserve le droit d'occuper le court couvert pour les besoins de la compétition en dépit des réservations.

Clés et jetons : Un membre qui ne souhaite pas renouveler son adhésion se doit de rendre la clé donnant accès au court couvert. Dans ce cas, le club s'engage à lui racheter les jetons de lumière au prix payé.

Une paire de chaussures à semelles dures et non traçantes ni abrasives à usage exclusif pour le court couvert sera exigée.

Les utilisateurs du court couvert sont obligatoirement licenciés FFT, mais pas exclusivement auprès du TC PHALSBOURG. Les joueurs issus d'autres clubs affiliés peuvent acquérir moyennant cotisation une location telle que définie.

### **4. COTISATIONS ANNUELLES.**

Les cotisations sont arrêtées annuellement par le comité du Tennis Club de Phalsbourg chaque année et affichées au club house.

**TOUT MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT PEUT DONNER LIEU À UNE SANCTION DEFINIE PAR LE COMITE.**

**Le comité**

**En cas de problème pour réserver, contactez Anne Guerin au 06 24 60 34 16**